

# Compte rendu

## Réunion du COPIL ONCV

*Date : 27 octobre 2021 – 10h00*

*Lieu : OGE, 40, av. Hoche, Paris / visio Teams*

### Membres présents :

- L'Ordre des Géomètres-Experts - OGE (Joseph PASCUAL, Xavier PRIGENT, Hervé GRÉLARD, Ovidiu SAND) ;
- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU (Denis CARAIRE) ;
- Association Française Interprofessionnelle des Ecologues – AFIE (Robin CHALOT) ;
- L'Union Nationale des Aménageurs - UNAM (Nicolas THOUVENIN) ;

### Absents :

- La Fédération des SCoT ;
- Conseil National de l'Ordre des Architectes.

### **1. Point sur l'actualité (loi « climat et résilience », Rapport 'Habiter la France de demain')**

Joseph PASCUAL invite les membres présents à faire un tour de table sur l'actualité juridique, en lien notamment avec la publication de la loi « Climat et résilience » et les décrets d'application attendus. Il rappelle que lors d'un GT Sobriété foncière, animé par J-B. BUTLEN le 29 septembre dernier, la DGALN a précisé le calendrier prévisionnel des décrets à venir. Ceux-ci doivent paraître avant la période électorale relative à l'élection présidentielle. Le décret portant sur la définition de l'artificialisation devrait sortir en janvier 2022 ce qui soulève des interrogations au sujet de la consultation préalable des acteurs de l'aménagement et du cadre de vie.

Denis CARAIRE indique avoir les mêmes informations. L'OPQU participera à une réunion connexe avec la DGALN sur le référentiel métier. Il tiendra informé les membres de l'ONCV des possibles évolutions.

Nicolas THOUVENIN fait part de la relance du GT sobriété foncière en décembre prochain.

Robin CHALOT n'a pas plus d'informations. Concernant la concertation, compte tenu du délai court, il s'interroge sur la forme que celle-ci pourrait prendre pour qu'elle soit efficace.

Denis CARAIRE estime que la loi elle-même a été un signal fort. Il semble difficile d'influer sur les décrets en l'absence de plus d'informations.

Xavier PRIGENT affirme qu'il sera trop tard une fois les décrets sortis.

Nicolas THOUVENIN, en tant que porte-parole de François Rieussec, estime que l'ONCV a tout intérêt à solliciter une concertation. Cependant, il est nécessaire de s'accorder au préalable sur une définition commune de l'artificialisation.

Xavier PRIGENT propose de se mettre d'accord sur 4 ou 5 thèmes majeurs nécessitant une concertation, sans se prononcer aujourd'hui sur le fond. Si les positions sont portées par l'ONCV elles auront plus de poids.

Joseph PASCUAL propose de faire une lettre générale pour solliciter du Ministère la consultation de l'ONCV.

Denis CARAIRE propose un premier thème de réflexion : sur le bilan annuel de l'artificialisation que les communes doivent réaliser, il propose que le bilan de l'artificialisation soit mis en balance avec les moyens mis en œuvre pour la contenir. Cette approche permet également de mettre un focus sur la qualité de l'ingénierie à mobiliser.

Robin CHALOT indique que la qualification des sols artificialisés/non-artificialisés est une thématique cruciale du point de vue de l'écologie. La vision binaire n'est pas tout à fait conforme avec la vision écologique. Il faut identifier correctement les critères et les contextes dans lesquels ces critères peuvent s'appliquer. Ils ne doivent pas être mis en œuvre de la même façon partout sur le territoire. En consultant largement les professionnels de l'aménagement, on peut pointer tous les cas qui se présenteront par la suite et éviter les incohérences.

Nicolas THOUVENIN considère que la définition de l'artificialisation sera intimement liée à sa mesure. Malheureusement, on peut craindre une dispersion dans la façon de mesurer l'intensité de l'artificialisation d'un point de vue technique et opérationnel. On est plus sur un problème technique qu'environnemental.

Il convient également de distinguer l'artificialisation dans l'enveloppe urbaine existante et l'artificialisation en dehors de l'enveloppe urbaine. On est sur le sujet de l'étalement urbain et non pas sur celui de la densification urbaine.

Ensuite, la prise en compte dans la loi (critères hydriques, biologiques, etc.), à l'échelle d'une opération soulève la question de la capacité à évaluer l'impact environnemental. Il est évoqué l'idée d'un score environnemental qui permettrait également d'apprécier l'amélioration des conditions du site (en cas de renaturation par exemple).

Robin CHALOT précise qu'il y a des travaux en cours à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France pour aboutir à une notation des projets sur les questions environnementales notamment. Il faudra trouver un moyen pour comparer les projets avant et après réalisation.

Xavier PRIGENT indique qu'il est important d'aborder dans l'écriture des décrets la problématique de la contextualisation de l'objectif ZAN dans les territoires. Pour l'appliquer correctement dans les territoires à typologies variées, il est nécessaire d'en prévoir les modalités.

Les participants s'accordent sur les thématiques suivantes avec un travail de production partagé comme suit :

- Nomenclature des sols associés à la définition de l'artificialisation des sols. (AFIE)
- Modalités et échelles de la mesure de l'artificialisation (OPQU/OGE)
- La notion de la renaturation (AFIE/UNAM)
- Modalités d'appréciation de l'artificialisation dans et hors les enveloppes urbaines (UNAM/FédéSCoT)
- Contextualisation et approche territoriale au regard des dispositions de l'article L. 141-8 CU. (OGE/OPQU)
- Le contenu des évaluations annuelles de l'artificialisation imparties aux collectivités territoriales (Pas d'analyse de la consommation sans analyse des moyens et de leur résultat.) (OPQU).

Dans un premier temps, un courrier sera adressé au Ministère afin de solliciter la consultation de l'ONCV dans le cadre de la concertation associée à l'écriture des décrets, en présentant les 6 thématiques visées. En parallèle, les membres de l'ONCV conviennent de travailler sur ces

thématiques afin de formuler des propositions qui seront transmises au ministère sous un délai d'un mois.

Denis CARAIRE interroge les participants pour savoir si le courrier sera rendu public.

Hervé GRÉLARD indique que le courrier peut être public pour informer que les membres de l'ONCV souhaitent être associés à la rédaction. L'objectif est d'être la source d'une tension positive.

## **2. Participation au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales (16-18 novembre) et valorisation du baromètre du cadre vie 2021 ;**

Hervé GRÉLARD indique que l'OGE a lancé la commande du baromètre du cadre de vie selon le questionnaire mis au point lors des précédentes réunions de l'ONCV. Les résultats seront disponibles début novembre pour une intervention éventuelle lors du Salon des Maires. Il indique qu'il est possible de faire une intervention jumelée Baromètre et loi « climat et résilience » à condition d'adapter le discours à la nature du public du salon.

Le CNOA, l'OGE seront présents au Salon des Maires. Il y a deux ans, Bruno Jeanbart était venu présenter l'enquête sur le stand de l'OGE et on peut se servir du relais de l'AMF pour annoncer l'intervention et en informer les élus. Le stand de l'OGE est configuré de telle manière qu'il pourrait accueillir une telle intervention.

Robin CHALOT précise qu'il sera également au Salon des Maires présent le mercredi.

Xavier PRIGENT préconise plutôt la diffusion d'un document écrit et Hervé GRÉLARD évoque la question du budget relatif à la production d'un tel document.

Nicolas THOUVENIN précise que l'UNAM travaille sur un document de 4 pages à l'attention des Maires sur les enjeux du ZAN.

Nicolas THOUVENIN indique que la plaquette ONCV sur le ZAN pourrait comporter un encadré avec les questions en suspens.

Joseph PASCUAL souhaite rajouter un QR code renvoyant vers les résultats du baromètre.

Hervé GRÉLARD préconise plutôt une conférence de presse avec Bruno Jeanbart pour donner de la visibilité à l'ONCV et au baromètre.

Les membres retiennent ces propositions – insertion des thématiques dans la plaquette ZAN de l'ONCV avec un QR code renvoyant vers les résultats de l'enquête ONCV et une conférence de presse en présence de Bruno Jeanbart le 17 novembre matin pour annoncer les résultats du baromètre, en marge de l'inauguration du Salon des Maires.

## **3. Point d'étape concernant la signature des statuts ;**

Joseph PASCUAL rappelle que les statuts de l'ONCV ont fait l'objet d'une validation par les représentants des parties prenantes lors du Copil du mois de mai 2021. Il a été prévu que chaque organisation obtienne l'accord de ses instances décisionnaires pour la signature des statuts dans les meilleurs délais. Il souligne l'importance de cette étape afin que l'ONCV puisse avoir une existence juridique.

Les membres présents affirment être en mesure de signer lesdits statuts.

Pour faciliter le processus, il a été convenu d'organiser une signature par voie électronique. Ovidiu SAND indique que cela nécessite de modifier le dernier article des statuts qui requiert l'organisation d'une assemblée générale constitutive.

## **4. Questions diverses et date de la prochaine réunion.**

Date de la prochaine réunion : 16 décembre 2021 – présentation des travaux sur les thématiques identifiées.